

Art. 142, 272, 275 et 276 du Règlement.  
Notice n° 10.

SERVICE DE SANTÉ.

(A) HOPITAL DÉPÔT DU LYCÉE MICHELET

CERTIFICAT DE VISITE.

En exécution de l'ordre de M. le (1) Ministre de la Guerre  
en date du 15 OCTOBRE 1914 19

Nous, soussigné, (2) GUISELIN  
médecin (3) MÉDECIN AÏDE-MAJOR de 1<sup>re</sup> Classe, certifions que

(4) Chureau François Sergent 47<sup>e</sup> Infanterie  
né à Gilly 24 Loire, canton d  
département de Loire et Saône, âgé de 30 ans, est atteint de : (B)

*Plaies multiples des deux fesses et de la plante  
des pieds droit, gauche, postérieure par éclat de grenade  
Pustules catarrhe cicatrice d'otite moyenne suppura  
Droit sans lésion labyrinthique.  
Faiblesse générale, à eu la fièvre typhoïde  
et le choléra.  
Congestion pulmonaire, fièvre sanguinolente dans les urines.  
Blessé à Colonne le 10 Novembre 1914*

En conséquence, estimons que les accidents ci-dessus relatés ont pour résultat : (C)

Nécessité d'un congé de convalescence de trois mois

Fait à VANVES le 15 1914



CERTIFICAT DE CONTRE-VISITE.

En exécution de l'ordre de M. le (1) Ministre de la Guerre  
en date du 15 OCTOBRE 1914 19

Nous, soussigné, (2) PAQUET  
médecin (3) Médecin Principal de 2<sup>e</sup> classe, après avoir contre-visité

(4) Chureau François Sergent 47<sup>e</sup> Infanterie  
ci-dessus dénommé, certifions qu'il est atteint de : (B)

*Plaies des deux fesses et de la plante du pied de gauche  
post<sup>re</sup> par éclat de grenade (extraits).  
Cicatrice d'otite moyenne suppura de la lésion labyrinthique  
faiblesse générale (à eu la fièvre typhoïde)*

En conséquence, estimons que les accidents ci-dessus relatés ont pour résultat : (C)

Nécessité d'un congé de convalescence de un mois

Fait à PARIS le 3 - MAI 1916 19

*Guise* *Moarroux*

Nota. Le registre à talon devra être relié in-plano. Il sera coté et parafé par le directeur du service de santé. Lorsqu'il n'y aura pas lieu de procéder à une contre-visite, le certificat sera bâtonné.

Domicilié à  
canton d  
département d  
titulaire d'une pension de retraite  
de  
sous le n°  
ou  
d'un traitement de réf.  
ou  
d'une gratification de réforme  
de

- (1) Général, commandant d'armes, directeur du service de santé.
  - (2) Nom et prénoms.
  - (3) Grade et emploi.
  - (4) Grade, emploi, nom, prénoms, corps ou service.
- Pour le personnel n'appartenant pas à l'armée active, remplir les indications ci-après :

PLACE  
d  
CORPS D'ARMÉE  
ou  
GOUVERNEMENT MILITAIRE  
d  
N° 1  
du Registre à souche.

Art. 143, 272, 275 et 276  
du Règlement.

Notice n° 10

7<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE

ou

GOUVERNEMENT MILITAIRE

d

PLACE

d Auxonn

(A) Désigner l'état

N°

du registre à souche.

(1) Général, commandant d'armes, directeur du service de santé.

(2) Nom et prénoms.

(3) Grade et emploi.

(4) Grade, emploi, nom, prénoms, corps ou service.

Pour le personnel n'appartenant pas à l'armée active, remplir les indications ci-après.

Domicilié à  
canton d  
département d  
titulaire d'une pension de retraite de  
sous le n°  
ou  
d'un traitement de réforme de  
ou  
d'une gratification de réforme de

(b) Détail des maladies, blessures ou infirmités.

(c) Se conformer aux indications de la notice n° 5, annexée au Règlement sur le service de santé de l'armée.

NOTA. — Le registre à talon devra être coté et paraphé par le directeur du service de santé. Lorsqu'il n'y aura pas lieu de procéder à une contre-visite, le certificat sera bâtonné.

# SERVICE DE SANTÉ

HOPITAL COMPLÉMENTAIRE N° 83  
AUXONNE

(A)

## Certificat de Visite

En exécution de l'ordre de M. le (1) *Ministère de la Guerre, D. M. 11713-1111*  
en date du *14 Oct.* 19*14*.

Nous, soussigné, (2) *Saint-Ambry*,  
médecin (3) *aide-major de 1<sup>er</sup> cl.*, certifions que

(4) *Le sergent Cheureaud François, du 10<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'inf*

né à *Gilly 2 Lou*, canton d  
département d *Saône et-Loire*, âgé de *31* ans, est atteint de : (B)

*Extraction éclatée d'obus région sacré*

*accidents graves post-opératoires*

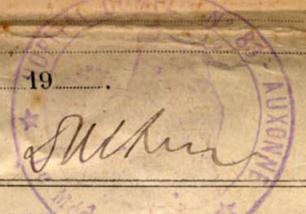
*anémie*

*(pointe anté-locutrice post-opératoire et crise aiguë de cystite, —)*

En conséquence, estimons que les accidents ci-dessus relatés ont pour résultat : (c)

*de lui accorder un congé de convalescence de deux mois*

Fait à *Auxonn*, le *26 MARS 1917* 19*17*.



## Certificat de Contre-Visite

En exécution de l'ordre de M. le (1) *Ministère de la Guerre, D. M. 11713-1111*  
en date du *14 Oct.* 19*14*.

Nous, soussigné, (2) *Jayeret*,  
médecin (3) *Major de 1<sup>er</sup> classe*, après avoir contre-visité

(4) *le sergent Cheureaud F. du 10<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'inf*  
ci-dessus dénommé, certifions qu'il est atteint de : (B)

*Même affection que dessus.*

En conséquence, estimons que les accidents ci-dessus relatés ont pour résultat : (c)

*de lui accorder un congé de convalescence de deux mois*

Fait à *Auxonn*, le *26 MARS 1917* 19*17*.

*[Signature]*

Imp. A. AUXONNANS, Bourges

Onglet servant à fixer le billet à la gauche du Livret individuel.

Graves 3

MODÈLE N° 44. (Art. 203 du Règlement.)

N° 221-D de la Nomenclature.

H. 9° CERTIFICAT DE VISITE.

Le (1) *Sergent Cheurcaud Louis de*  
*la 3<sup>e</sup> R<sup>e</sup> du 27<sup>e</sup> d'Infanterie*

sera admis à l'hôpital étant atteint de :

1<sup>o</sup>  
Indication  
de la blessure  
ou  
de la maladie

*Sciatique*

2<sup>o</sup>  
Moyens curatifs  
déjà employés.

3<sup>o</sup>  
Observations  
générales.

*Flombières, le 24 Sept 1916*

Le Médecin-major,

*L. Peyrout*

OBSERVATIONS DU MÉDECIN TRAITANT  
AU MOMENT DE LA SORTIE.  
(Diagnostic conforme à la nomenclature  
et renseignements divers.)

SIGNATURE  
DU TRAITANT.

Sorti le *17 Septembre 1916*  
*sciatique traitée.*  
*refait - a besoin de 2 ou 3 jours de repos.*  
*Evacué sur Hôp. dépôt 81*  
*en vue d'un changement d'arm*

(1) Grade, nom, prénoms, corps ou service.

BILLET D'HOPITAL  
concernant :

Nom (2) *Cheurcaud François*  
Prénoms  
Grade *Sergent*  
Corps *27<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie*  
*37<sup>e</sup> C<sup>o</sup>, Esc<sup>o</sup>, B<sup>o</sup>, N<sup>o</sup> matricule.*  
Né le *2 Juin 1836*, à *Gilly*  
Canton d *Bourbon-Lancy*, dép' d *Saône et Loire*  
Fils de *Philibert* et de *L'Huilier Joseph*  
domiciliés actuellement à *Gilly* rue  
canton d *Bourbon-Lancy* dép' d *Saône et Loire*  
Domicilié de droit à  
Canton d *de Maseulene* dép' d *de Haute-Saône*  
Marié à D  
actuellement domicilié à *Plombières* dép' d *de Meuse*  
canton d *Ayon* dép' d *C. d. J. A.*  
A *Plombières*, le (1) *24 Juillet 1916*.

Vu :  
Le Major, *Le Capitaine commandant,*

(1) Date en toutes lettres. (2) En gros caractères.

CASES DESTINÉES A L'APPOSITION DU TIMBRE HUMIDE INDICANT

LA DATE DE L'ENTRÉE.

LA DATE DE LA SORTIE.

N<sup>o</sup> *1139* d'enregistrement à l'hôpital.  
HOSPICE MIXTE  
DE DIJON  
24 JUIL 1916

HOSPICE MIXTE  
DE DIJON  
17 SEPT 1916

ATTACHÉES A L'APPOSITION DU TIMBRE HUMIDE SUCCÉDANT

DATE DE L'ENTRÉE

LA DATE DE LA SORTIE

d'enregistrement à l'hôpital.

17 SEP 1916

18 SEP 1916

d'enregistrement à l'hôpital.

d'enregistrement à l'hôpital.

d'enregistrement à l'hôpital.

MÉDECIN TRAITANT

SIGNATURE

(MOMENT DE LA SORTIE.

DU MÉDECIN TRAITANT

(coste, traitement, etc.).

et date de la sortie.

LE DÉPÔT DE CONVALESCENTS N° 81  
DIJON

admis au dépôt - qui a toute  
pour présentation pour  
d'Armes. (Décision  
Commission de réforme  
du 16 Septembre 1916)

le 18 Septembre 1916

MÉDECIN-CHEF I  
Major de 2<sup>e</sup> classe



*Piatot*  
*Blum*

Guerre

CERTIFICAT DE VISITE

(1) Sergent Cheureaud  
Francois  
du 27<sup>e</sup> Inf<sup>ie</sup>

sera admis à l'hôpital étant atteint de :

1<sup>o</sup> Indication de la blessure ou de la maladie

Blessé le 10 Novembre 1915  
à Fathure

2<sup>o</sup> Moyens curatifs déjà employés

Plaies fessées et pied d. par grande  
lésion délimit. - ext. de prop.  
Congestion pulmonaire

3<sup>o</sup> Observations générales

P<sup>o</sup> barages ab<sup>o</sup> et fréquent,  
nidat, drainage

A Paris, le 12. 11. 1915  
Le Médecin-major,

OBSERVATIONS DU MÉDECIN TRAITANT  
AU MOMENT DE LA SORTIE  
(Diagnostic conforme à la nomenclature  
et renseignements divers)

SIGNATURE  
DU  
MÉDECIN TRAITANT

Sorti le 22. 2. 16



(1) Grade, nom, prénoms, corps ou service.

BILLET D'HOPITAL

concernant :

Nom (2) Cheureaud  
Prénoms Francois  
Grade. sergent  
Corps 27<sup>e</sup> Inf<sup>ie</sup>  
C<sup>o</sup> de Métrailles  
Né le 2 Juin 1876 à Cilly/Loire  
Canton d. Philibert dépt d. Allier  
Fils de Philibert et de Schullier Josephine  
domiciliés actuellement à Cilly/Loire  
Canton d. dépt d. l'Allier  
Domicilié de droit à  
Canton d. dépt d.  
Marié à D  
actuellement domiciliée à  
Canton d. dépt d.

A Paris, le vingt Deux Février 1916  
Vu : Le Capitaine commandant,  
Le Major,

(1) Date en toutes lettres. (2) En gros caractères.

CASES DESTINÉES A L'APPOSITION DU TIMBRE HUMIDE INDIQUANT



MATRICULE

INVENTAIRE DES EFFETS

CASE

N° .....  
CORPS  
Le (3) Sergent Cheureaud  
Francois du 27<sup>e</sup> Inf<sup>ie</sup>  
Entré le 12. Novembre 1915  
N° 95

HABILLEMENT

Capote. ....  
Ceinture de flanc  
Dolman  
Épaulettes (paires)  
Pantalon de drap  
— de toile  
Tunique  
Veste  
Képi

PETIT ÉQUIPEMENT

Bas ou chaussettes (paires de)  
Bottes (paires de)  
Bretelles de pantalon (paires de)  
Brodequins (paires de)  
Caleçons  
Chemises  
Cravates ou cols  
Gamelles  
Gants (paires de)  
Guêtres de cuir (paires de)  
— de toile (paires de)  
Mouchoirs  
musettes  
Pompon  
Quart  
Sac de petite monture.  
Souliers (paires de)  
Tricot  
Trousse.

GRAND ÉQUIPEMENT

Bretelle de fusil  
Cartouchière.  
Casque  
Ceinturon  
Giberne  
Havresac  
Porte-manteau  
Shako

A touché sa soie  
du 12. 11. 1915  
au 21. 2. 1916 inclus

ARMEMENT

Fusil ou carabine  
Nécessaire d'armes  
Revolver n°  
Sabre n°

Le malade tant, L'Infirmier..... chargé du vestiaire,

(3) Grade, nom, prénoms.

NOTA. — Dans le service en campagne, cette partie ne sera remplie qu'au moment de l'arrivée du malade dans un établissement de l'intérieur. En cas d'évacuation en temps de paix, l'inventaire suit toujours le malade.